



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

FONTE DES SEMIS PYTHIACEES

Le risque est nul sur les plantations dont le système racinaire a « repris ». Le risque est faible sur les dernières plantations. Il devient moyen si les conditions climatiques sont plus perturbées (manque d'ensoleillement, baisse de températures).

INSECTES DU SOL

Risque faible à fort en fonction des parcelles.

STADES PHÉNOLOGIQUES

Semaines de plantation	Créneau	Stades
10 11 (6 mars – 19 mars)	Abris	Floraison femelle
12 13 (20 mars- 2 avril)	Chenilles précoces	12-15 feuilles, quelques fleurs mâles à 5-6 feuilles
14 15 (3 avril – 16 avril)	Chenilles semi précoces	3-4 feuilles à plantations

ÉTAT DES CULTURES

Les évolutions des plantations sont optimales. Des hétérogénéités de développement peuvent être notées. Elles sont dues à des structures de sol différentes ou à des reprises différenciées (qualité de la plantation, du terrage ou de l'irrigation post plantation).

Pas de dégâts de bio-agresseurs observés.

□ **Mesures prophylactiques à la plantation** : Afin de limiter l'incidence des bio-agresseurs après la plantation (pythium notamment), il faut veiller à une mise en place optimale du système racinaire.

- Planter des mottes humides
- Bien positionner la motte dans le sol (la motte ne doit pas apparaître au dessus du paillage)
- Assurer le lien motte-sol à la plantation par une irrigation. L'eau d'irrigation peut être enrichie avec un engrais dit « starter ».
- Surveiller la reprise du système racinaire, de nouvelles irrigations, en conditions chaudes, peuvent être indispensables rapidement après la plantation.

• Insectes du sol

Un cas d'attaque de taupins est signalé sur le réseau de surveillance.

□ **Mesures prophylactiques** : Pour limiter le risque taupin, il est préférable d'éviter les précédents maïs ou prairies.

Évaluation du risque : Le risque est faible à fort en fonction des parcelles (précédents culturaux). Des conditions fraîches, des situations de reprise lente des plants ainsi que certains précédents culturaux sont des conditions favorables à ces ravageurs. Le risque diminue quand la reprise des plants est plus rapide (durcissement des tissus du collet).

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'Agriculture du
Tarn-et-Garonne, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, CAPEL, CEFEL,
DRAAF Occitanie



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

• Fonte des semis - Pythiacées

Pas de pythium observé sur les parcelles du réseau de surveillance.

Évaluation du risque : Le risque est faible à moyen en fonction des conditions climatiques de reprise.

• Autres bio-agresseurs

En conditions humides, il faut être vigilant à l'apparition de limaces, surtout en bord de parcelles.

Des pucerons sont signalés sur les adventices aux abords des parcelles et les premiers ailés dans les abris.

• Adventices

Des levées d'adventices sont observées dans des parcelles du réseau de surveillance : chénopode, liseron, renouée, graminées.....

- **Mesures prophylactiques** : Afin de limiter le développement des adventices dans les parcelles, en fonction de l'état hydrique du sol, des désherbages mécaniques ou manuels peuvent être réalisés.



Tunnels et levées d'adventices – Photo CA 82

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière melon de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL, de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et des techniciens du Groupe Technique Melon Sud Ouest.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.